



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 20 juin 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île-du-Prince-Édouard a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 20 juin 2025.

- Le prix de l'essence ordinaire augmentera de 4,5 cents le litre.
- Le prix de l'essence super augmentera de 4,5 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 7,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 5,0 cents le litre.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 154,8 et 155,9 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 163,3 et 164,5 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 167,1 et 168,2 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 119,4 cents le litre.

La Commission constate que les marchés connaissent une volatilité accrue en raison de divers facteurs, notamment les tensions géopolitiques croissantes. En conséquence, les prix des produits pétroliers continuent d'augmenter, ce qui se reflète dans l'ajustement régulier des prix prévu cette semaine.

De plus, des différences de prix peuvent être observées dans la région atlantique en raison de plusieurs facteurs. Cela comprend la hausse des coûts liés au transport des produits pétroliers vers l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que les différences dans les prix et la disponibilité des différents mélanges de carburants dans chaque province.

La Commission continue de suivre de près les conditions du marché et réagira de manière appropriée aux fluctuations, si nécessaire.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 27 juin 2025.